



	Mont de l'Eau Agglomération	Délibération	Nomenclature Acte
	Conseil d'administration Séance du 29 septembre	N° DEL-2025-09-02	7.1 - Décisions budgétaires
Budget du service assainissement - Listes de présentation d'admission en non-valeurs relative aux exercices antérieurs			

L'an deux mille vingt-, le lundi 29 septembre, le Conseil d'administration de Mont de l'Eau Agglomération, dûment convoqué le 22 septembre 2025, s'est rassemblé dans la salle de réunion du rez-de-chaussée de la Maison de l'eau, sous la présidence de Monsieur Bernard KRUYNSKI Vice-Président du Conseil Communautaire

Étaient présents à la séance :

Madame Marie-Christine BOURDIEU Vice-Présidente du Conseil Communautaire
Monsieur Bernard KRUYNSKI Vice-Président du Conseil Communautaire
Madame Chantal PLANCHENAUT Conseillère Communautaire
Monsieur Michel GARCIA Membre du bureau Communautaire
Monsieur Jean-Louis DARRIEUTORT Membre du bureau Communautaire
Monsieur Philippe EYRAUD Conseiller Municipal
Monsieur Thomas DASTUGUE Conseiller Municipal
Monsieur Vincent RUQUOIS Membre expert
Madame Dixna BOULEGUE Membre expert
Monsieur Jean-Claude DAVIDSON Membre expert
Monsieur Jean-Paul GANTIER Membre expert
Monsieur Francis GUILHAMOULAT Membre expert

Membre absent excusé représenté :

Madame Nathalie BOIARDI représentée par Monsieur Thomas DASTUGUE.

Excusés :

Monsieur Charles DAYOT Président du Conseil Communautaire
Monsieur Joël BONNET Vice-Président du Conseil Communautaire
Monsieur Bruno ROUFFIAT Conseiller Communautaire
Monsieur Alain BACHE Conseiller Communautaire
Monsieur Claude COUMAT Membre du bureau Communautaire
Madame Catherine PICQUET Conseillère Communautaire
Madame Patricia BEAUMONT Conseillère Communautaire



Objet : Budget du service assainissement - Listes de présentation d'admission en non-valeur relative aux exercices antérieurs

Rapporteur : Monsieur Bernard KRUYNSKI

Monsieur le Trésorier Principal d'Agglomération nous a informés qu'il n'a pu procéder au recouvrement de certaines recettes du service eau datant des exercices précédents pour un montant total de 22 109.75 € H.T. Soit 26 531.70 € T.T.C. qui se répartissent de la manière suivante :

Service assainissement ----- 22 109.75 € H.T. (26 531.70 € T.T.C.)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Régie Mont De Eau Agglo en vigueur,

Vu les demandes d'admission en non-valeur transmises par Monsieur le Comptable Public, en date du 16/09/2025, par la liste n° 6980300611;

Considérant le Trésorier Principal de Mont de Marsan Agglomération transmet périodiquement des états d'admissions en non-valeur concernant certaines recettes dont il n'a pu enregistrer le recouvrement pour divers motifs.

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur, par le conseil d'administration, ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables.

Entendu le rapport de présentation,

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

Article 1 : Approuve l'admission en non-valeur pour un montant total de 22 109.75 € H.T, dressée par le comptable public au titre de l'exercice 2025, conformément à la demande de la DGFIP et figurant dans la liste n° 6980300611 annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise le Directeur de « Mont de Eau Agglo » à accomplir toutes formalités et signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : Précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau (Villa Noullobos - 50 Cours Lyautey- 64010 PAU Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré au siège de Mont de Eau Agglo, le 29 septembre 2025

Philippe EYRAUD

Le Secrétaire de séance



Pour extrait conforme,

Charles DAYOT,

Président du conseil d'administration

de Mont de Eau Agglo



**SGC MONT-DE-MARSAN AGGLOMERATION**

3 RUE ASPIRANT BROCHON

BP 405

40000 MONT DE MARSAN

Tél : 05-58-75-21-00

Courriel : sgc.mont-de-marsan@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES**Collectivité : 32201 - ASST - MONT DE EAU AGGLO****Numéro de la liste 6980300611**

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A MONT DE MARSAN, le 16 sept. 2025

comptable public

Par délégation,

Frédérique GARBÉ

Francois VERDES

Inspectrice Divisionnaire

Les Finances Publiques

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	26 531,70 €	
6542	0,00 €	
Total	26 531,70 €	

A

Le

(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.